

Pierre-Alain SIOËN 2 rue Lieutenant Asquier 06270 Villeneuve-Loubet Tél: 0493228880

email: vandeperre06@mac.com

Nos références : 9230121

Monsieur FLORENT Marc

Désignation du bien

Propriétaire du bien

Propriété

Monsieur FLORENT Marc

113 Impasse du Roucasset 06140 TOURRETTES SUR

LOUP

Maison individuelle R.d.c. + 1

Lot(s): Sans objet - Cadastre: F. 1366

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons la présente à la suite de la mission confiée par : quant aux diagnostics techniques immobiliers réalisés à l'adresse du bien désigné ci-dessus.

Nous vous adressons les diagnostics immobiliers, ainsi que notre facture.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Villeneuve-Loubet le 06/04/2023, Monsieur Pierre-Alain SIOËN

1000

Diagnostics réalisés :

Surface Plan

Amiante Termite D.p.e. E.r.n.t. Gaz Électricité Plomb Technique

tva: | Siret: 85394445200012 | Ape: 7120B | Assurance: ALLIANZ N° 60683859 16/10/2023



Pierre-Alain SIOËN 2 rue Lieutenant Asquier 06270 Villeneuve-Loubet Tél: 0493228880

email: vandeperre06@mac.com

Nos références: 9230121

Monsieur FLORENT Marc

NOTE D'HONORAIRES

Désignation du bien

Propriétaire du bien

Propriété

Monsieur FLORENT Marc

113 Impasse du Roucasset 06140 TOURRETTES SUR

Maison individuelle R.d.c. + 1

Lot(s): Sans objet - Cadastre: F. 1366

Diagnostics	Unités	Prix unit. t.t.c.	% Remise	Remise t.t.c.	Total h.t.	T.v.a. 20.00 %	Total t.t.c.
D.p.e.	1	250.00€			208.33€	41.67€	250.00€
E.r.n.t.	1	40.00€			33.33€	6.67€	40.00€

	2	290.00€
frais analyse	0	
frais déplacement	0	
frais autres	0	

	241.66€	48.34€	290.00€
Totaux:	241.66€	48.34€	290.00€

Villeneuve-Loubet le 03/04/2023, Monsieur Pierre-Alain SIOËN

En application des clauses de notre contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle ci ne pourra être engagée que si notre compte bancaire a été crédité du montant de nos honoraire. moatjie pa la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008). Conformement à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera appliquée en ças de retard de paiement.

Le cheque doit être libelle à l'ordre de "SIOEN Pierre-Alain"

Facture dossier No 000015

tva: | Siret: 85394445200012 | Ape: 7120B | Assurance: ALLIANZ Nº 60683859 16/10/2023



113 Impasse du Roucasset 06140 TOURRETTES SUR LOUP Dossier n° 9230121

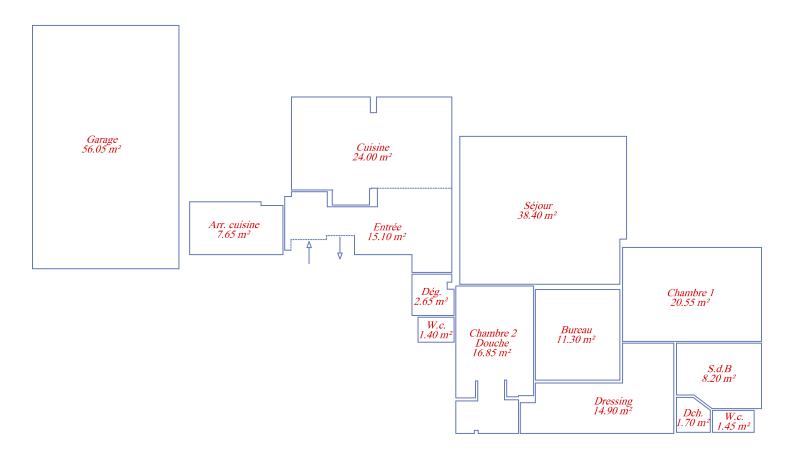
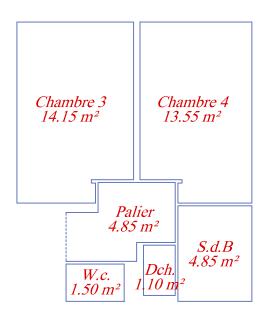


schéma non contractuel Echelle: / Iml



113 Impasse du Roucasset 06140 TOURRETTES SUR LOUP Dossier n° 9230121





N°ADEME : <u>2306E1168471N</u> Etabli le : 07/04/2023

Valable jusqu'au: 06/04/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe

Aperçu non disponible



Adresse: 113 Impasse du Roucasset
06140 TOURRETTES SUR LOUP (France)

Type de bien : Maison Individuelle Année de construction : 2006 - 2012 Surface habitable : **204,15 m²**

Propriétaire: M. FLORENT Marc

Adresse:

Performance énergétique et climatique logement extrêmement performant * Dont émissions de gaz consommation (énergie primaire) émissions à effet de serre peu d'émissions de CO2 102 3 kg CO₂/m²/an kg CO₂/m²/ar kWh/m²/an d'énergie finale D émissions de CO₂ très importantes passoire énergétique Ce logement émet 637 kg de CO2 par an, logement extrêmement peu performant soit l'équivalent de 3 298 km parcourus Le niveau d'émissions dépend Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du principalement des types d'énergies logement et de la performance des équipements. utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.) Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **1280 €** et **1780 €** par a

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

SARL VAN DE PERRE Expertises 2 Rue du Lieutenant Aschier 06270 VILLENEUVE-LOUBET

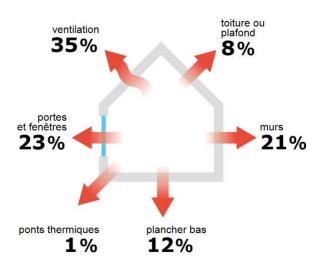
Diagnostiqueur : SIOEN Pierre-Alain N° de certification : C2019-SE06-011 Organisme de certification : WE.CERT



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE: Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

Schéma des déperditions de chaleur

DPE



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



VMC SF Hygro A de 2001 à 2012

Confort d'été (hors climatisation)*





Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été:





logement traversant

toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été:



Équipez toutes les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brisesoleil.

Production d'énergies renouvelables

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



pompe à chaleur

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de 🛕 Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres chaude de 154l par jour.

usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

é.f. → énergie finale Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris) A Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -25% sur votre facture soit -168€ par an

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 154ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40 l

64l consommés en moins par jour, c'est -12% sur votre facture soit -121€ par an

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.

Le nouveau moteur de calcul, fourni par les pouvoirs publics et mis en œuvre par les éditeurs de logiciel, pour la réalisation du DPE V3, est d'application obligatoire depuis le 1er juillet 2021, bien qu'étant toujours en cours de validation. Il fait encore l'objet de modifications.

Le diagnostiqueur n'a aucune possibilité d'intervenir sur les calculs réalisés, qui peuvent être imprécis ou erronés et en conséquence décline toute responsabilité s'agissant des étiquettes et des estimations.

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement								
	description	isolation						
Murs	Béton cellulaire avant 2013 d'épaisseur 15 cm avec isolation intérieure et répartie (réalisée entre 2006 et 2012) donnant sur l'extérieur Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm avec isolation intérieure (réalisée entre 2006 et 2012) donnant sur l'extérieur Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm avec isolation intérieure (réalisée entre 2006 et 2012) donnant sur un garage	bonne						
Plancher bas	Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur un sous-sol non chauffé avec isolation sous chape flottante (réalisée entre 2006 et 2012)	bonne						
Toiture/plafond	Plafond en plaque de plâtre donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure et extérieure (réalisée entre 2006 et 2012) Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation extérieure (réalisée entre 2006 et 2012)	bonne						
Portes et fenêtres	Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage Portes-fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage Fenêtres fixes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage Porte(s) métal avec 30-60% de double vitrage	bonne						

Vue	Vue d'ensemble des équipements							
		description						
	Chauffage	PAC air/eau installée entre 2008 et 2014 avec programmateur avec réduit, réseau isolé (système individuel). Emetteur(s): plancher chauffant						
ф.	Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie C ou 3 étoiles), contenance ballon 200 L Ballon électrique à accumulation horizontal, contenance ballon 200 L						
*	Climatisation	Néant						
4	Ventilation	VMC SF Hygro A de 2001 à 2012						
	Pilotage	Avec intermittence centrale avec minimum de température						

SARL VAN DE PERRE | Tél : | Dossier : 9230121

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

		type d'entretien
	Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
Ţ	Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
	Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
	Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
4	Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels

Lot	Description	Performance recommandée
	Etape non nécessaire, performance déjà atteinte	

Les travaux à envisager Montant estimé : 34100 à 51100€

	Lot	Description	Performance recommandée
ų,	Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur. Mettre en place un système Solaire	COP = 3

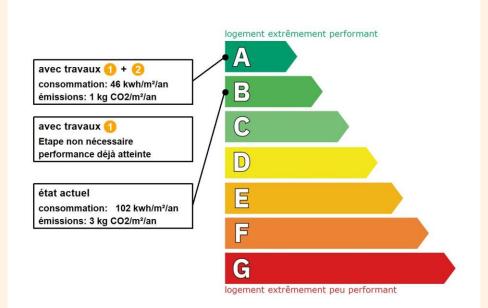
Commentaires:

Néant

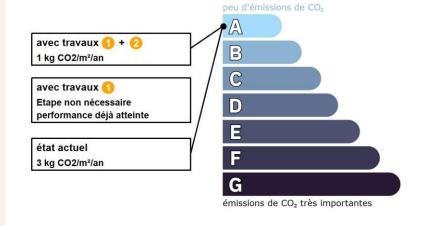
SARL VAN DE PERRE | Tél : | Dossier : 9230121

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre







Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028. DPE / ANNEXES p.8

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : WE.CERT - 16, Rue de Villars 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Néant

Référence du DPE : **9230121**Date de visite du bien : **03/04/2023**Invariant fiscal du logement : **N/A**Référence de la parcelle cadastrale :

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	\bigcirc	Observé / mesuré	06 Alpes Maritimes
Altitude	*	Donnée en ligne	340 m
Type de bien	ρ	Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	≈	Estimé	2006 - 2012
Surface habitable du logement	ρ	Observé / mesuré	204,15 m²
Nombre de niveaux du logement	Ω	Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	ρ	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	58,55 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 1 Sud	Matériau mur	\wp	Observé / mesuré	Béton cellulaire avant 2013
Mui 1 Suu	Epaisseur mur	\wp	Observé / mesuré	15 cm
	Isolation	Q	Observé / mesuré	oui
	Année isolation		Document fourni	2006 - 2012
	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	55,5 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 2 Ouest	Matériau mur	\wp	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
Mui 2 Ouest	Epaisseur mur	\wp	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	Q	Observé / mesuré	oui
	Année isolation		Document fourni	2006 - 2012
	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	56,02 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 3 Nord	Matériau mur	\wp	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	\wp	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui

	Année isolation	<u></u>	Document fourni	2006 - 2012
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	43,24 m²
	Type de local adjacent	٥	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	2	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
Mur 4 Est	Epaisseur mur	2	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	2	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	<u>~</u>	Document fourni	2006 - 2012
	Surface du mur	Ω	Observé / mesuré	5.16 m ²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	un garage
	Surface Aiu	<u>م</u>	Observé / mesuré	5,16 m ²
	Etat isolation des parois Aiu	<u>م</u>	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	2	Observé / mesuré	5,16 m ²
Mur 5 Est	Etat isolation des parois Aue	ر	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
		2	-	
	Epaisseur mur Isolation	2	Observé / mesuré Observé / mesuré	≤ 20 cm
		2	•	0ui
	Année isolation	<u>•</u>	Document fourni	2006 - 2012
	Surface de plancher bas	2	Observé / mesuré	164,15 m ²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	un sous-sol non chauffé
	Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment	2	Observé / mesuré	non isolé
Plancher	déperditif	ρ	Observé / mesuré	61 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	2	Observé / mesuré	164,15 m²
	Type de pb	\wp	Observé / mesuré	Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton
	Isolation: oui / non / inconnue	\wp	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	<u></u>	Document fourni	2006 - 2012
	Surface de plancher haut	\wp	Observé / mesuré	69,46 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	\wp	Observé / mesuré	69,46 m²
Plafond 1	Surface Aue	Q	Observé / mesuré	69,46 m²
raiona 1	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	ρ	Observé / mesuré	Plafond en plaque de platre
	Isolation	Q	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	1	Document fourni	2006 - 2012
	Surface de plancher haut	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	90,26 m²
	Type de local adjacent	\Diamond	Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
Plafond 2	Type de ph	\Diamond	Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
	Isolation	\bigcirc	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	©	Document fourni	2006 - 2012
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1,1 m²
	Placement	Q	Observé / mesuré	Mur 1 Sud
	Orientation des baies	Q	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	Q	Observé / mesuré	vertical
Fanishe 4 Co.J	Type ouverture	Q	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Fenêtre 1 Sud	Type menuiserie	Q	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Q	Observé / mesuré	10 mm
	Présence couche peu émissive	P	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Argon / Krypton

Institution Command Large and Command Institution Large and Command Institution Type of the Pageses proches Type of the Type o		Positionnement de la			
meniciaeria Di Olorardy Prassurui Valeta resultanta alluminium Type de macques proches Discredy Amasurui Absence de masque proche Typo de macques proches Discredy Prassurui Absence de masque proche Placement Discredy Prassurui Macque de macque Donard Placement Discredy Prassurui Macque Discredy Prassurui Macque Discredy Prassurui Macque Discredy Prassurui Professoria de la macque de macque Donard Discredy Prassurui Professoria de la macque Donard Discredy Prassurui Disc			ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
Type velosis		•	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type de masques praches Type de masques bioritaries Sufface de basies Diseave / messuré Sufface de basies Diseave / messuré Plucement Diseave / messuré Plucement Diseave / messuré Troil inaison vibrage Diseave / messuré Type acoustraire Type acoustraire Présence couche par demission Diseave / messuré Diseave / messuré Type acoustraire Présence couche par demission Diseave / messuré Diseave			Ω	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
Surface de bales Surface de bales Surface de bales Di Observé / messuré Présement Di Observé / messuré Type ouverture Di Observé / messuré Type de ministration Type de vitage Di Observé / messuré Type de vitage Présence couche pour émissire Di Observé / messuré Type de vitage Di Observé / messuré Type de vitage Di Observé / messuré Di Observé / messuré Aggor / Krypton Présence couche pour émissire Di Observé / messuré Aggor / Krypton Présence couche pour émissire Di Observé / messuré Aggor / Krypton Di Observé / messuré Di Observé / messuré Di Observé / messuré Di Observé / messuré Largeure du dermant messissire Di Observé / messuré Largeure du dermant messissire Di Observé / messuré Type de masques proches Di Observé / messuré Di Observé /		Type de masques proches	•	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Surface de baies				-	<u> </u>
Placement D Observé / mesuré Ouest Orientation des bales D Observé / mesuré Ouest Indinaison vitrage D Observé / mesuré Proposité Distantes Type nouvaisorie D Observé / mesuré Proposité Distantes Type de vitrage D Observé / mesuré Proposité D Observé / mesuré D D D D D D D D D D D D D D D D D D D		<u> </u>	•	-	
Crientation des baies				-	<u> </u>
Inclinaison vitrage				•	
Pype overtrue			•	-	
Type menuterire		Inclinaison vitrage	Ω	-	
Fenditre 2 Quest Epaisseur Iame air Observé / mesuré 10 mm		Type ouverture	Ω	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Fenêtre 2 Quest Epaisseur tume air		Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
Présence couche peu émissive Gaz de remplissage Cobservé / mesuré Argon / Krypton Positionement de la Cobservé / mesuré Larger de domant Cobservé / mesuré Larger de masques proches Cobservé / mesuré Absence de masque tointain Cobservé / mesuré Aux 2 Quest Cobservé / mesuré Lecimaison vitrage Cobservé / mesuré Vertical Type ouverture Cobservé / mesuré		Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
Feeltre 3 Ouest Gaz de remplissage Dobservé / mesuré Largeur du dornant menuterie Largeur du dornant menuterie Type volets Dobservé / mesuré Lyc 5 cm Type volets Dobservé / mesuré Absence de masque proche Surface de bales Dobservé / mesuré Absence de masque lointain Surface de bales Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Absence de masque lointain Surface de bales Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Absence de masque lointain Surface de bales Dobservé / mesuré Type menuiserie Dobservé / mesuré Dobs	Fenêtre 2 Ouest	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	10 mm
Poblitonement de la menuiserie Observé / mesuré Lip. 5 cm Type volets Observé / mesuré Lip. 5 cm Type volets Observé / mesuré Volets rodants aluminium Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque poche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain Placement Observé / mesuré Ouset Tidemaison vitrage Observé / mesuré Ouset Tidemaison vitrage Observé / mesuré Ouset Tidemaison vitrage Observé / mesuré Prefettes fixes Type querture Observé / mesuré Metr 2 Ouset Tidemaison vitrage Observé / mesuré Prefettes fixes Type de vitrage Observé / mesuré Ouset Type de vitrage Observé / mesuré Argon / Krypton Présence couche peu émissive Observé / mesuré Argon / Krypton Présence couche peu émissive Observé / mesuré Argon / Krypton Présence couche peu émissive Observé / mesuré Argon / Krypton Présence couche peu émissive Observé / mesuré Argon / Krypton Présence couche peu émissive Observé / mesuré Argon / Krypton Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain Type de masques lointains Observé / mesuré Nord Type de vitrage Observé / mesuré Otservé / mesuré Otservé / mesuré Type de vitrage Observé / mesuré Otservé / mesuré		Présence couche peu émissive	\wp	Observé / mesuré	non
menulsorie D Observé / mesuré Lp: 5 cm		Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Argon / Krypton
Largeur du dommant menuliserie Disservé / mesuré Lp: 5 cm			\bigcirc	Observé / mesuré	au nu intérieur
Type volets		Largeur du dormant	Ω	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type de masques proches Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain Surface de baies Observé / mesuré Absence de masque lointain Surface de baies Observé / mesuré Absence de masque lointain Placement Observé / mesuré Aur 2 Ouest Inclinaison vitrage Observé / mesuré Vippe ouverture Observé / mesuré Fenêtre 3 Ouest Fruit re per de vitrage Observé / mesuré Observé / mesuré Argon / Krypton Frésence couche peu dimissive Observé / mesuré Argon / Krypton Footifonnement de la menuiserie Absence de masque proche Type volets Observé / mesuré Argon / Krypton Footifonnement de la menuiserie Absence de masque proche Type volets Observé / mesuré Argon / Krypton Footifonnement de la menuiserie Absence de masque proche Type volets Observé / mesuré Argon / Krypton Footifonnement de la menuiserie Absence de masque proche Absence de masque proche Type volets Observé / mesuré Absence de masque proche Absence de masque proche Absence de masque proche Type de masques fointains Observé / mesuré Absence de masque proche Absence de masque proche Absence de masque lointain Frésence couche paul émissive Observé / mesuré Absence de masque lointain Frenêtre 4 Nord Frenêtre 6 Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré Meral avec rupteur de ponts thermiques Frenêtre 4 Nord Frenêtre 6 Observé / mesuré Observé / mesuré Meral avec rupteur de ponts thermiques Frenêtre 4 Nord Frenêtre 6 Observé / mesuré Observé / mesuré Méral avec rupteur de ponts thermiques Frenêtre 6 Observé / mesuré Méral avec rupteur de ponts thermiques Frenêtre 6 Observé / mesuré Méral avec rupteur de ponts thermiques Frenêtre 6 Observé / mesuré Argon / Krypton Fresence couche peu dimissive Observé / mesuré Argon / Krypton Fresence couche peu dimissive Observé / mesuré Argon / Krypton Fresence couche peu dimissive Observé / mesuré Argon / Krypton Fresence couche peu dimissive Observé / mesuré Argon / Krypton				·	<u> </u>
Type de masques lointains Surface de baies Observé / mesuré Observé / mesuré				•	
Surface de baies				•	
Placement				•	
Drientation des bales O Diservé / mesuré Ouest				-	<u> </u>
Inclinaison vitrage		Placement	2	Observé / mesuré	Mur 2 Ouest
Fenêtre 3 Ouest Type de vitrage Deservé / mesuré Fenêtre 3 Ouest Fenêtre 4 Nord Fenêtre 5 Ouest Couche pue émissive Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré Fenêtre 5 Nord Observé / mesuré Fenêtre 5 Nord Type ouverture Observé / mesuré Observé / mesuré Fenêtre 5 Nord Type ouverture Observé / mesuré Observé / mesuré Fenêtre 5 Nord Fenêtre 5 Nord Type de vitrage Observé / mesuré Argen / Krypton Présence couche peu émissive Observé / mesuré Argen / Krypton		Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Ouest
Fenêtre 3 Ouest Type de vitrage		Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
Fenêtre 3 Ouest Type de vitrage		Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres fixes
Fenêtre 3 Ouest Epaisseur lame air		Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
Présence couche peu émissive Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant menuiserie Largeur du dormant Observé / mesuré Up: 5 cm Type volets Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque lointain Surface de baies Observé / mesuré Mur 3 Nord Placement Observé / mesuré Nord Type ouverture Observé / mesuré vertical Type ouverture Observé / mesuré Métal avec rupteur de ponts thermiques Fenêtre 4 Nord Fenêtre 4 Nord Fenêtre 2 Nord Gaz de remplissage Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré au nu intérieur Positionnement de la menuiserie au nu intérieur Largeur du dormant Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant Observé / mesuré au nu intérieur		Type de vitrage	Q	Observé / mesuré	double vitrage
Gaz de remplissage	Fenêtre 3 Ouest	Epaisseur lame air	\wp	Observé / mesuré	10 mm
Positionnement de la menuiserie au nu intérieur Largeur du dormant Dobservé / mesuré Lp: 5 cm Type volets Observé / mesuré Volets roulants aluminium Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain Surface de baies Observé / mesuré Mur 3 Nord Placement Observé / mesuré Nord Orientation des baies Observé / mesuré vertical Type ouverture Observé / mesuré Fenêtres battantes Type menuiserie Observé / mesuré double vitrage Epaisseur lame air Observé / mesuré double vitrage Epaisseur lame air Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré au nu intérieur Positionnement de la menuiserie au nu intérieur Largeur du dormant Observé / mesuré au nu intérieur		Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
Penêtre 4 Nord Appendix Appe		Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Argon / Krypton
Largeur du dormant menuiserie			۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
Type volets Observé / mesuré Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain Surface de baies Observé / mesuré Observé / mesuré Placement Observé / mesuré Nord Inclinaison vitrage Observé / mesuré Type ouverture Observé / mesuré Type menuiserie Observé / mesuré Type de vitrage Observé / mesuré Observé / mesuré Métal avec rupteur de ponts thermiques Type de vitrage Observé / mesuré Observé / mesuré Type de vitrage Observé / mesuré Observé / mesuré Adduble vitrage Epaisseur lame air Observé / mesuré Observé / mesuré Argon / Krypton Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant Observé / mesuré Augen / Krypton Observé / mesuré au nu intérieur Inclinaison Observé / mesuré Augen / Krypton		Largeur du dormant		Observé / mesuré	In: 5 cm
Type de masques proches Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque proche Absence de masque proche Absence de masque lointain Surface de baies Observé / mesuré Placement Observé / mesuré Mur 3 Nord Orientation des baies Observé / mesuré Inclinaison vitrage Observé / mesuré Type ouverture Observé / mesuré Type menuiserie Observé / mesuré Type de vitrage Observé / mesuré Type de vitrage Observé / mesuré Observé / mesuré Type de vitrage Observé / mesuré Argon / Krypton Présence couche peu émissive Observé / mesuré Argon / Krypton Positionnement de la menuiserie Argon / Krypton Observé / mesuré Argon / Krypton			•	·	·
Type de masques lointains Observé / mesuré Outrace de baies Observé / mesuré Inclination des baies Observé / mesuré Inclination vitrage Observé / mesuré Type ouverture Observé / mesuré Type menuiserie Observé / mesuré Métal avec rupteur de ponts thermiques Type de vitrage Observé / mesuré Dobservé / mesuré Epaisseur lame air Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré Inclination vitrage Observé / mesuré Observé / mesuré Inclination vitrage Inclination vitrage Inclination vitrage Inclination vitrage Observé / mesuré Inclination vitrage Inclinatio			•	•	
Fenêtre 4 Nord Fenêtre 4 Nord Fenêtre 4 Nord Gaz de remplissage Placement Observé / mesuré Fenêtres battantes Type ouverture Observé / mesuré Métal avec rupteur de ponts thermiques Observé / mesuré Métal avec rupteur de ponts thermiques Type de vitrage Observé / mesuré Dobservé / mesuré Observé / mesuré Argon / Krypton Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant Observé / mesuré Largeur du dormant			•	•	
Placement			•	•	<u> </u>
Penêtre 4 Nord Inclinaison vitrage		Surface de baies	•	•	<u> </u>
Inclinaison vitrage Observé / mesuré vertical Type ouverture Observé / mesuré Fenêtres battantes Type menuiserie Observé / mesuré Métal avec rupteur de ponts thermiques Type de vitrage Observé / mesuré double vitrage Epaisseur lame air Observé / mesuré 10 mm Présence couche peu émissive Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré Argon / Krypton Positionnement de la menuiserie au nu intérieur Largeur du dormant Observé / mesuré In: 5 cm		Placement	\wp	Observé / mesuré	Mur 3 Nord
Type ouverture Observé / mesuré Fenêtre 4 Nord Type menuiserie Observé / mesuré Observé / mesuré Métal avec rupteur de ponts thermiques Type de vitrage Observé / mesuré Epaisseur lame air Observé / mesuré Observé / mesuré I 0 mm Présence couche peu émissive Observé / mesuré Fositionnement de la menuiserie Largeur du dormant Observé / mesuré Argon / Krypton Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant Observé / mesuré In: 5 cm		Orientation des baies	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Nord
Type menuiserie Type de vitrage Dobservé / mesuré Observé / mesuré Dobservé / mesuré Argon / Krypton Positionnement de la menuiserie Dobservé / mesuré		Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
Type de vitrage Epaisseur lame air Observé / mesuré 10 mm Présence couche peu émissive Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré Argon / Krypton Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant Observé / mesuré Largeur du dormant		Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type de vitrage Epaisseur lame air Observé / mesuré 10 mm Présence couche peu émissive Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré Argon / Krypton Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant Observé / mesuré Au nu intérieur Largeur du dormant Observé / mesuré Largeur du dormant Observé / mesuré Largeur du dormant Observé / mesuré Largeur du dormant	- • • • •	Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
Présence couche peu émissive Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré Argon / Krypton Positionnement de la menuiserie au nu intérieur Largeur du dormant Observé / mesuré In: 5 cm	Fenëtre 4 Nord	Type de vitrage	Q	Observé / mesuré	double vitrage
Gaz de remplissage Observé / mesuré Argon / Krypton Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant Observé / mesuré Argon / Krypton au nu intérieur		Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	10 mm
Positionnement de la Deservé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant Opservé / mesuré In: 5 cm		Présence couche peu émissive	P	Observé / mesuré	non
menuiserie Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant Observé / mesuré In: 5 cm		Gaz de remplissage	Q	Observé / mesuré	Argon / Krypton
Largeur du dormant Observé / mesuré In: 5 cm			Ω	Observé / mesuré	au nu intérieur
menuiserie Coserve / mesure Lp: 5 cm			<u> </u>	<u> </u>	
		menuiserie	رر	Observe / mesure	Lp. 5 cm

	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Surface de baies	۵	Observé / mesuré	0,6 m ²	
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 3 Nord	
	Orientation des baies	۵	Observé / mesuré	Nord	
	Inclinaison vitrage	۵	Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	<u>,</u>	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage	
Fenêtre 5 Nord	Epaisseur lame air	۵	Observé / mesuré	10 mm	
	Présence couche peu émissive	P	Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur	
	menuiserie Largeur du dormant	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	menuiserie		·	<u> </u>	
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque la intein	
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	0,6 m²	
	Placement Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Mur 3 Nord	
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Nord	
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
Fenêtre 6 Nord	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	10 mm	
	Présence couche peu émissive	$\frac{\mathcal{Q}}{\mathcal{Q}}$	Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage Positionnement de la	2	Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	menuiserie Largeur du dormant	2	Observé / mesuré	au nu intérieur	
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1,54 m²	
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 3 Nord	
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Nord	
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage	
Fenêtre 7 Nord	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	10 mm	
	Présence couche peu émissive	P	Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Positionnement de la menuiserie	Q	Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	Q	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
	Type de masques proches	Q	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	Q	Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
- A. C	Surface de baies	Q	Observé / mesuré	0,77 m²	
Fenêtre 8 Est	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 4 Est	
		•			

	Orientation des baies	۵	Observé / mesuré	Est	
	Inclinaison vitrage	۵	Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	P	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	10 mm	
	Présence couche peu émissive	P	Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur	
	menuiserie Largeur du dormant	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	menuiserie	2	Observé / mesuré	<u> </u>	
	Type de masques proches Type de masques lointains	•	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain 0,77 m ²	
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 3 Nord	
	Orientation des baies	•	Observé / mesuré	Nord	
		2	Observé / mesuré	vertical	
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type ouverture Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage	
Fenêtre 9 Nord	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	10 mm	
	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	2	Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Positionnement de la	<u>م</u>	Observé / mesuré	au nu intérieur	
	menuiserie Largeur du dormant	-	•		
	menuiserie	2	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type de masques proches	۵	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Surface de baies	٥	Observé / mesuré	0,5 m ²	
	Placement	۵	Observé / mesuré	Mur 3 Nord	
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Nord	
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
Fenêtre 10 Nord	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	10 mm	
	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage Positionnement de la	2	Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type de masques proches	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Surface de baies	\wp	Observé / mesuré	0,5 m²	
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 3 Nord	
	Orientation des baies	Q	Observé / mesuré	Nord	
Fenêtre 11 Nord	Inclinaison vitrage	\wp	Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	\wp	Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	Q	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage	

	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	10 mm	
	Présence couche peu émissive	۵	Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	2	Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur	
	menuiserie Largeur du dormant	٥	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	menuiserie		·	<u> </u>	
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	0,5 m²	
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 3 Nord	
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Nord	
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
Fenêtre 12 Nord	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	۵	Observé / mesuré	10 mm	
	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage Positionnement de la	2	Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	Q	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	Q	Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Surface de baies	Q	Observé / mesuré	1,2 m²	
	Placement	۵	Observé / mesuré	Mur 1 Sud	
	Orientation des baies	۵	Observé / mesuré	Sud	
	Inclinaison vitrage	۵	Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	۵	Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage	
Fenêtre 13 Sud	Epaisseur lame air	Q	Observé / mesuré	16 mm	
	Présence couche peu émissive	\bigcirc	Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	\wp	Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Positionnement de la menuiserie	Q	Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	۵	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Surface de baies	۵	Observé / mesuré	1,2 m ²	
	Placement	۵	Observé / mesuré	Mur 1 Sud	
	Orientation des baies	۵	Observé / mesuré	Sud	
	Inclinaison vitrage	<u>,</u>	Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	۵	Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
Fenêtre 14 Sud	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
·	Type de vitrage	<u>,</u>	Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	16 mm	
	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	2	Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur	
	menuiserie	~	- 200. TO / Hooding		

	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie		•	·
	Type volets	2	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	۵	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	0,35 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 3 Nord
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	\wp	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Type de vitrage	\bigcirc	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 15 Nord	Epaisseur lame air	۵	Observé / mesuré	10 mm
	Présence couche peu émissive	P	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie		·	<u>'</u>
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	۵	Observé / mesuré	0,35 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 3 Nord
	Orientation des baies	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
- 4	Type de vitrage	\wp	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 16 Nord	Epaisseur lame air	\wp	Observé / mesuré	10 mm
	Présence couche peu émissive	Q	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Q	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	\bigcirc	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type de masques proches	<u>,</u>	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	0,35 m ²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 3 Nord
	Orientation des baies	•	•	Nord
		2	Observé / mesuré	
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
Fenêtre 17 Nord	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	10 mm
	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	2	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	\wp	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	\bigcirc	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	Q	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte-fenêtre 1 Sud	Surface de baies	P	Observé / mesuré	2,8 m²
		•	•	

	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 1 Sud
	Orientation des baies	Ω	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	٥	Observé / mesuré	10 mm
	Présence couche peu émissive	٥	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	0	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant	•		
	menuiserie	2	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	2	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	6,93 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Sud
	Orientation des baies	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	\wp	Observé / mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Type de vitrage	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	double vitrage
Porte-fenêtre 2 Sud	Epaisseur lame air	\wp	Observé / mesuré	10 mm
	Présence couche peu émissive	\wp	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	\wp	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	\bigcirc	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	<u>,</u>	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	۵	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	0	Observé / mesuré	3,22 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 1 Sud
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
Danta fanêtira 2 Civil	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	10 mm
Porte-fenêtre 3 Sud	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	2	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant	<u> </u>		
	menuiserie	2	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1,72 m²
Porte-fenêtre 4 Est	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 4 Est
	Orientation des baies	\wp	Observé / mesuré	Est

	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Type de vitrage	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	10 mm
	Présence couche peu émissive	P	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	\wp	Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	Avancée l (profondeur des masques proches)	P	Observé / mesuré	≥ 3 m
	Type de masques lointains	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de porte	\wp	Observé / mesuré	3,01 m²
Porte	Placement	\wp	Observé / mesuré	Mur 3 Nord
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Porte simple en métal
	Type de porte	\wp	Observé / mesuré	Porte avec 30-60% de double vitrage
	Positionnement de la menuiserie	\wp	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type PT	\wp	Observé / mesuré	Mur 2 Ouest / Plancher
Pont Thermique 1	Type isolation	\wp	Observé / mesuré	ІТІ / ІТІ
	Longueur du PT	\wp	Observé / mesuré	12,9 m
	Type PT	\wp	Observé / mesuré	Mur 3 Nord / Plancher
Pont Thermique 2	Type isolation	\wp	Observé / mesuré	ІТІ / ІТІ
	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	20,4 m
	Type PT	Q	Observé / mesuré	Mur 4 Est / Plancher
Pont Thermique 3	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	ITI/ITI
	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	9,2 m

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Type de ventilation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	VMC SF Hygro A de 2001 à 2012
	Année installation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	2010
Ventilation	Energie utilisée	\wp	Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	\wp	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	\wp	Observé / mesuré	oui
	Type d'installation de chauffage	۵	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	204,15 m²
	Nombre de niveaux desservis	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	2
	Type générateur	Q	Observé / mesuré	Electrique - PAC air/eau installée entre 2008 et 2014
	Année installation générateur	P	Observé / mesuré	2010
Chauffage	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	ρ	Observé / mesuré	non
	Type émetteur	ρ	Observé / mesuré	Plancher chauffant
	Température de distribution	Q	Observé / mesuré	supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	P	Observé / mesuré	2010
	Type de chauffage	۵	Observé / mesuré	central

	Equipement intermittence	\wp	Observé / mesuré	Avec intermittence centrale avec minimum de température
	Nombre de niveaux desservis	\wp	Observé / mesuré	1
	Type générateur	ρ	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie C ou 3 étoiles)
	Année installation générateur	\wp	Observé / mesuré	2010
Eau chaude sanitaire 1	Energie utilisée	\wp	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	\wp	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	Q	Observé / mesuré	production hors volume habitable
	Type de production	P	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	P	Observé / mesuré	200 L
	Nombre de niveaux desservis	P	Observé / mesuré	1
	Type générateur	۵	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie C ou 3 étoiles)
	Année installation générateur	Q	Observé / mesuré	2010
Eau chaude sanitaire 2	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique
Lau chaude samtane 2	Chaudière murale	Q	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	P	Observé / mesuré	production hors volume habitable
	Type de production	Q	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	\wp	Observé / mesuré	200 L
	Nombre de niveaux desservis	\wp	Observé / mesuré	1
	Type générateur	\wp	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation horizontal
	Année installation générateur	\wp	Observé / mesuré	2010
Eau chaude sanitaire 3	Energie utilisée	\wp	Observé / mesuré	Electrique
Lau Chaude Samtaire 3	Chaudière murale	\wp	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	\wp	Observé / mesuré	production hors volume habitable
	Type de production	\wp	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	\wp	Observé / mesuré	200 L
	Nombre de niveaux desservis	P	Observé / mesuré	1
	Type générateur	P	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation horizontal
	Année installation générateur	P	Observé / mesuré	2010
Eau chaude sanitaire 4	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique
Eau Cliauve Saliilaife 4	Chaudière murale	ρ	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	\wp	Observé / mesuré	production hors volume habitable
	Type de production	Q	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	Q	Observé / mesuré	200 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société: SARL VAN DE PERRE 2 Rue du Lieutenant Aschier 06270 VILLENEUVE-LOUBET

Tél.: - N°SIREN: 853944452 - Compagnie d'assurance: ALLIANZ n° 60683859

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

N°ADEME



Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalé

dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état. Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble. Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° 2022-019 04/07/2022 mis à jour le Adresse de l'immeuble code postal commune 113 impasse du Roucasset 06140 Tourrettes-sur-Loup Parcelle: F nº1367 Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN) ¹oui X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N date 27/04/2022 prescrit anticipé approuvé X Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : Incendies de forêt Χ L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN non Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non 1 oui L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N non anticipé prescrit approuvé date Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques miniers (PPRM) ³ oui L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M non Χ Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ⁵ oui L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T non X Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5 Х très faible faible modérée movenne forte Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon oui non X > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 Information relative à la pollution des sols non X > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T* * catastrophe naturelle minière ou technologique L'information est mentionnée dans l'acte de vente Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte 1/ Zonage du PPR incendie de forêt approuvé le 12/04/2007, révisé le 27/04/2022. 2/ Zonage du PPR inondation approuvé le 26/09/2007. 3/ Zonage du PPR Mouvements de terrain approuvé le 31/08/2018. 4/ Carte d'exposition au retrait-gonflement des argiles au 01/01/2020, ne valant pas PPR. 5/ Zonage sismigue dans les Alpes-Maritimes. 6/ Carte de l'IRSN sur le zonage à potentiel radon. vendeur / bailleur date / lieu acquéreur / locataire **Mr FLORENT Marc** 06/04/2023

« Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr »

Localisation du bien immobilier concerné

Département : ALPES MARITIMES

Commune

TOURRETTES-SUR-LOUP

Section : F Feuille : 000 F 02

Échelle d'origine : 1/1250 Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 02/03/2020 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2017 Ministère de l'Action et des

Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

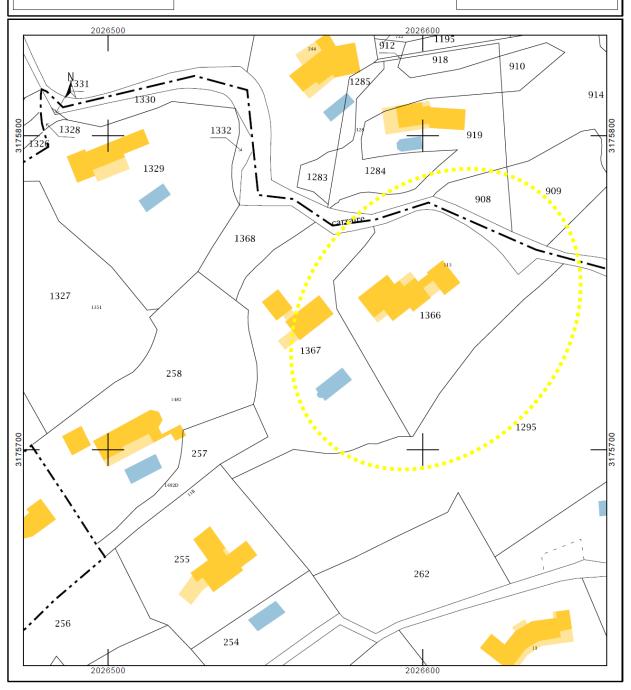
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

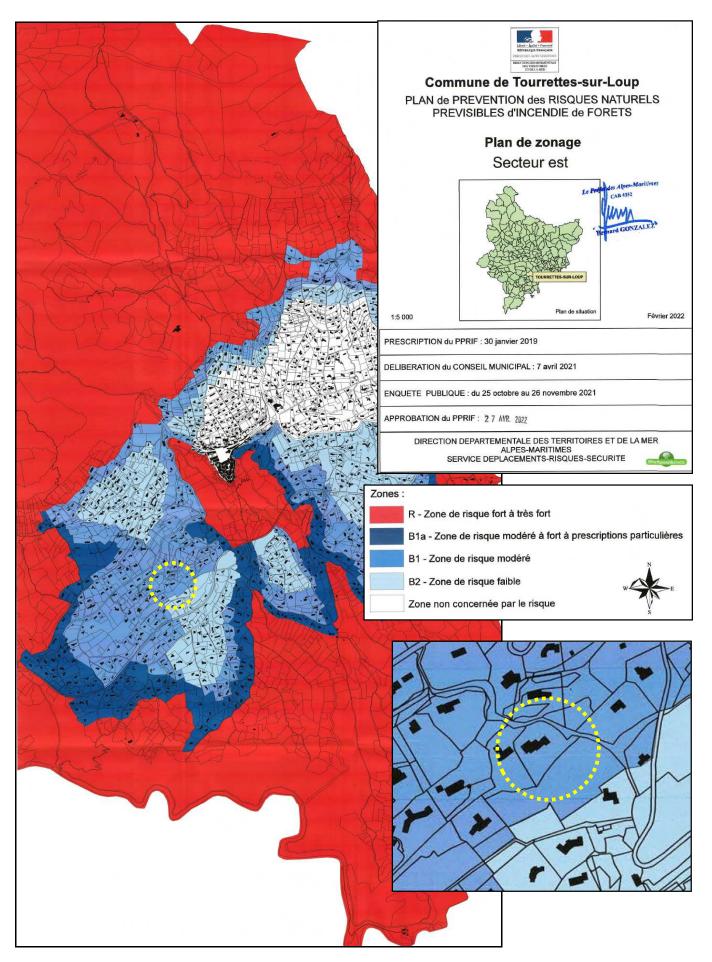
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : GRASSE

Centre des Finances Publiques 29 TRAVERSE DE LA PAOUTE 06131 06131 GRASSE CEDEX tél. 0493403601 -fax cdif.grasse@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Le bien immobilier se situe en zone B1, à risque modéré d'incendies de forêt, réglementée par ce PPR. Règlement : https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/content/download/42839/317326/file/Reglement.pdf

<u>TITRE II. CHAPITRE 2. SECTION 1 – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES EN ZONES B1 ET B1a</u>

Toutes les prescriptions s'appliquant en zone B1 s'appliquent en zone B1a, sauf si une mention contraire est précisée.

Article 8 – Les projets nouveaux

8.1. Règles d'urbanisme

A - Occupations et utilisations du sol interdites

- Les installations classées pour la protection de l'environnement présentant un danger d'incendie, d'explosion, d'émanation de produits nocifs ou un risque pour l'environnement en cas d'incendie ;

Pour les zones B1a, sont également interdits :

Les établissements sensibles.

B – Occupations et utilisations du sol autorisées

1°) Sont autorisés sous conditions :

Tout projet à l'exception de ceux mentionnés au 8.1.A du présent article, sous réserve de respecter les règles d'urbanisme, de construction et d'exploitation/d'utilisation du présent article.

Desserte par les réseaux

Les constructions destinées à l'habitation, à l'hébergement hôtelier, aux bureaux, aux commerces, à l'artisanat, à l'industrie, à l'entrepôt, aux équipements d'intérêt général doivent être situées à une distance inférieure ou égale à 150 mètres d'un point d'eau normalisé.

Si la construction concerne une habitation de 1^{ère} famille, celle-ci doit être située soit à une distance inférieure ou égale à 100 mètres d'une voie défendable soit à une distance inférieure ou égale à 150 mètres d'un point d'eau normalisé.

Ces distances sont mesurées par rapport à la voie utilisée par les engins d'incendie.

Pour une opération d'urbanisme groupée

Les accès et les voiries sont soumis aux prescriptions suivantes :

- au contact de la zone rouge, une voie périphérique de 3 m de largeur (ou 5 m de largeur si cette voie sert de desserte aux constructions), équipée de points d'eau normalisés tous les 300 m, à double issue ou terminée par un dispositif agréé de retournement, doit séparer l'ensemble des bâtiments de la zone rouge. Une bande de 50 mètres de large jouxtant le côté espace naturel doit être maintenue en état débroussaillé. La largeur de la bande débroussaillée est portée à 100 mètres en zone B1a.
- les voies internes nouvellement créées doivent avoir des rayons de courbure supérieurs à 9 mètres, une pente en long inférieure à 15 %, et une bande de roulement d'une largeur minimum de 3 mètres élargie à 5 mètres si cette voie sert de desserte aux constructions ;
- en cas d'accès en cul de sac, nouvellement créés, ceux-ci doivent être d'une longueur inférieure à 60 m ou équipés en bout d'une aire ou d'un Té de retournement réglementaire (voir schéma en annexe 1) ;
- dans le cas de fermeture de la voirie interne par un portail automatique, celui-ci devra comporter un système de déverrouillage agréé (cf. annexe 3).

Pour une opération d'urbanisme individuelle

Les accès et les voiries sont soumis aux prescriptions suivantes :

- la voie d'accès nouvellement créée doit avoir des rayons de courbure supérieurs à 9 mètres, une pente en long inférieure à 15 %, et une bande de roulement d'une largeur minimum de 3 mètres;
- en cas d'accès en cul de sac, nouvellement créés, ceux-ci doivent être d'une longueur inférieure à 60 m ou équipés en bout d'une aire ou d'un Té de retournement réglementaire (voir schéma en annexe 1).

Les aires d'accueil des gens du voyage, les campings, les caravanings et les habitations légères de loisirs

La création de terrains publics d'accueil de gens du voyage, de campings, de caravanings et d'habitations légères de loisirs doivent s'accompagner des dispositifs de protection suivants :

- une voirie périmétrale d'une largeur de 3 mètres, avec un point d'eau normalisé tous les 300 mètres,
- un débroussaillement de l'ensemble des installations jusqu'à 100 mètres à l'extérieur de la voie périmétrale,
- un local de confinement respectant les dispositions constructives de l'article 8.2. et permettant l'accueil de la totalité des occupants à raison d'une densité de 2 personnes par m², libre de tout mobilier.

2°) Sont autorisés sans condition :

- les travaux agricoles et forestiers ;
- les aménagements, travaux et ouvrages destinés à réduire les risques ;
- les locaux techniques permettant d'assurer la gestion des équipements de prévention et de lutte contre les incendies de forêts :
- les canalisations, lignes ou câbles souterrains ;
- l'aménagement de plans d'eau ou de retenues collinaires ;
- les piscines privées et les bassins ;
- les annexes ;
- les aménagements légers.

8.2 Règles de construction

Les constructions autorisées au 8.1.B.1°) ou au 9.1.B.1°) doivent respecter les présentes règles de construction. Pour les constructions nécessaires à l'activité agricole ou forestière, celles-ci doivent également respecter les règles de construction ou prévoir un local-refuge les respectant.

Parois verticales extérieures :

Les enveloppes des bâtiments sont constituées de murs en dur d'une durée coupe-feu ½h avec parois verticales extérieures présentant un classement en réaction au feu M0 ou A2-s1,d0.

Ouvertures des parois verticales :

Elles respecteront une performance d'étanchéité au feu E30 ; les parties vitrées seront équipées de dispositifs d'occultation respectant une performance d'étanchéité au feu E30. Pour les vérandas, seules les communications entre l'habitation et le volume de la véranda seront équipées de dispositifs d'occultation respectant une performance d'étanchéité au feu E30.

Toitures:

Elles devront respecter une exigence de performance Broof (t3) : cf. arrêté du 14 février 2003 relatif à la performance des toitures et couvertures de toiture exposées à un incendie extérieur. Cette exigence vaut également pour les panneaux photovoltaïques intégrés aux couvertures.

Pour les toitures comportant une couche combustible (non A1), en particulier les couvertures par petits éléments, un écran incombustible protecteur ½h sera mis en place devant les éléments assurant le rôle porteur, avec un classement en réaction au feu M0 ou A2-s1,d0.

Les fenêtres de toit respecteront une performance d'étanchéité au feu E30 ou bien elles seront équipées d'un dispositif d'occultation respectant cette performance. Elles comporteront une menuiserie en aluminium, en acier ou en bois équipée d'au moins un verre feuilleté 44.2.

Il est déconseillé d'installer en toiture des lanterneaux d'éclairage zénithal ou extrémité haute de conduit de lumière. Dans le cas contraire, l'élément translucide transparent doit être non-thermoplastique et de classe B-s1,d0.

La jonction entre la couverture et les murs extérieurs de la construction ne devront pas comporter de partie combustible. Les matériaux impliqués dans cette jonction étanche au feu présenteront un classement en réaction au feu M0 ou A2-s1,d0.

Les partes débordantes des toitures ne devront pas présenter d'espace partiellement libre qui expose au flux thermique des éléments de toiture combustible (chevrons...). Un habillage protecteur sera réalisé avec des éléments (lames, panneaux) en matériau A1, A2-s3,d0 , B-s3,d0 , C-s3,d0 ou en bois d'épaisseur supérieure ou égale à 28 mm.

Aérations :

Les dispositifs d'aération seront munis extérieurement (bouche en paroi verticale) ou à leur extrémité haute libre (conduit de ventilation) d'un grillage fin métallique, voire d'une grille intumescente à petites mailles (inférieures ou égales à 5 mm).

Cheminées :

Les conduits extérieurs devront être équipés dans leur partie située au-delà de leur débouché en toiture d'un clapet coupe-feu ½h actionnable depuis l'intérieur de la construction et réalisés en M0 du débouché en toiture jusqu'au clapet avec pare-étincelles en partie supérieure.

Conduites et canalisations extérieures apparentes :

Leur matériau constitutif devra être de classe M0/A1 ou thermodur armé de classe BI-s3,d0. L'espace libre entre parois et conduites/canalisations devra être calfeutré par un matériau de calfeutrement apte à cet usage et lui-même non-combustible A1.

Pour les conduites/canalisations en matériau thermoplastique, il sera utilisé pour le calfeutrement de traversée un collier intumescent ou bien un élément de conduite/canalisation sera remplacé en matériau M1 meringuant.

Gouttières et descentes d'eau :

Les matériaux constitutifs de ces ouvrages respecteront un niveau de réaction au feu M1 minimum. Il sera procédé à l'élimination des végétaux (feuillages et aiguilles) à l'intérieur de ces ouvrages.

Auvents et éléments en surplomb :

Les matériaux constitutifs de ces ouvrages respecteront un niveau de réaction au feu M1 minimum. Ces ouvrages ne doivent pas traverser les murs d'enveloppe de la construction.

Réserves d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés :

Les réserves (cuves, citernes) seront enterrées et leur implantation sera privilégiée dans les zones nondirectement exposées à l'aléa feu de forêt. Les conduites d'alimentation en cuivre de ces citernes ne devront pas parcourir la génératrice supérieure du réservoir. Elles devront partir immédiatement perpendiculairement à celui-ci dès la sortie du capot de protection, dans la mesure du possible du côté non-exposé à la forêt. Elles devront être enfouies ou être protégées par un manchon isolant de classe A2.

Un périmètre situé autour des réservoirs d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés devra être exempt de tous matériaux ou végétaux combustibles sur une distance mesurée à partir de la bouche d'emplissage et de la soupape de sécurité de 3 m pour les réservoirs d'une capacité jusqu'à 3,5 tonnes, de 5m pour les réservoirs de capacité supérieure à 3,5t et jusqu'à 6t et de 10m pour les réservoirs de capacité supérieure à 6t.

Les alimentations en bouteilles de gaz seront protégées par un muret en maçonnerie pleine de 0,10m d'épaisseur au moins dépassant en hauteur de 0,50m au moins l'ensemble du dispositif.

Si la lisière des arbres est située du côté des vents dominants, les citernes devront être protégées par la mise en place d'un écran de classe A2 sur ce côté. Cet écran sera positionné entre 60cm et 2m de la paroi de la citerne avec une hauteur dépassant de 50 cm au moins les orifices de soupapes de sécurité. Il peut être constitué par les murs du bâtiment, un mur de clôture ou tout autre écran constitué d'un matériau de classe A2.

Réserves et stockages de combustibles autres :

Ils devront être éloignés d'au moins 10 m de toute construction.

8.3 Règles d'exploitation ou d'utilisation

Exploitation des ouvrages de protection :

Lors de la création d'un groupement d'habitations, la réalisation de constructions ou d'aménagements de lutte contre les incendies de forêt est subordonnée à la constitution d'une association syndicale chargée des travaux ou de l'entretien des espaces, ouvrages ou matériels, destinés à la prévention ou à la lutte contre les incendies de forêt, dont l'autorisation sera demandée au préfet.

Débroussaillement :

Les propriétaires de voies ouvertes à la circulation publique, ainsi que les sociétés concessionnaires des autoroutes, procèdent à leurs frais au débroussaillement et au maintien en état débroussaillé, sur une bande dont la largeur est fixée par arrêté préfectoral en vigueur. Ces dispositions sont également applicables aux voies privées ouvertes à la circulation du public.

Le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé aux abords des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de **50 mètres** (**100 mètres en zone B1a**), doivent être réalisés. Aux abords des voies privées donnant accès à ces constructions, chantiers et installations de toute nature, ce débroussaillement sera réalisé sur une profondeur fixée par l'arrêté préfectoral en vigueur dans une limite maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Barbecues:

Les barbecues fixes doivent être équipés de dispositifs pare étincelles et de bac de récupération des cendres situé hors de l'aplomb de toute végétation.

Équipements pour les réserves d'eau :

Les réserves d'eau (piscine, bassin, réservoir) en tant qu'annexes d'une habitation, doivent être munies d'une motopompe de 15 m³/h de débit, actionnée par un moteur thermique, susceptible d'alimenter une lance de 40/14 avec l'aide de trois tuyaux de 45 mm de diamètre et de 20 m de longueur.

Cet équipement doit être entreposé dans un coffre ou une construction incombustible.

Plantations:

La plantation de nouvelles espèces très combustibles et très inflammables sont à proscrire près des bâtiments (exemples : le mimosa, le cyprès, le bambou, le thuya et toutes autres espèces de résineux). Les premiers feuillages des arbres doivent être éloignés d'au moins 3 mètres de tout point des constructions.

Article 9 – Les projets sur les biens et activités existants

9.1 Règles d'urbanisme

A - Occupations et utilisations du sol interdites

- Les extensions des installations classées pour la protection de l'environnement présentant un danger d'incendie, d'explosion, d'émanation de produits nocifs ou un risque pour l'environnement en cas d'incendie :

Pour les zones B1a, sont également interdits :

- Les extensions des établissements sensibles ;
- Les changements de destination des bâtiments existants en établissement sensible.

B – Occupations et utilisations du sol autorisées

1°) Sont autorisés sous conditions :

- Tout projet d'extension à l'exception de ceux mentionnés au 9.1.A du présent article et sous réserve de respecter les règles d'urbanisme, de construction et d'exploitation/d'utilisation édictées à l'article 8 du présent chapitre.
- Les changements de destination des bâtiments à l'exception de ceux mentionnés au 9.1.A à condition qu'ils respectent les règles de construction et d'exploitation/d'utilisation du présent article et qu'ils soient munis d'un point d'eau normalisé à moins de 150 mètres.
- La reconstruction totale ou partielle de bâtiments (totalement/partiellement sinistrés): sous réserve du respect des règles de construction de l'article 9.2 et de la présence d'un point d'eau normalisé à moins de 150 m.

2°) Sont autorisés sans condition :

- les extensions des aménagements, travaux et ouvrages destinés à réduire les risques;
- les extensions des locaux techniques permettant d'assurer la gestion des équipements de lutte contre les risques d'incendie de forêts;
- les aménagements légers des constructions et des activités existantes ;
- les extensions de canalisations, lignes ou câbles souterrains :
- les extensions d'aménagements de plans d'eau et de retenues collinaires;
- les démolitions :
- les extensions limitées.

9.2 Règles de construction

Les règles de construction édictées au 8.2. du présent chapitre sont applicables.

9.3 Règles d'utilisation ou d'exploitation

Les règles d'utilisation ou d'exploitation édictées au 8.3. du présent chapitre sont applicables.

Exploitation des ouvrages de protection :

Dans le cas d'un groupement d'habitations existantes la réalisation de constructions ou d'aménagements de lutte contre les incendies de forêt est subordonnée à la constitution d'une association syndicale chargée des travaux ou de l'entretien des espaces, ouvrages ou matériels, destinés à la prévention ou à la lutte contre les incendies de forêt, dont l'autorisation sera demandée au préfet.

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE TOURETTES-SUR-LOUP

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATION

2 6 SEP. 2007 Le Secrétaire Général

Carte de zonage

Benon BROCART

Echelle 1 / 5000

Septembre 2007

RESCRIPTION DU ppr conformément à la loi n°95.101 du 2 février 1995 : 13 août 2003

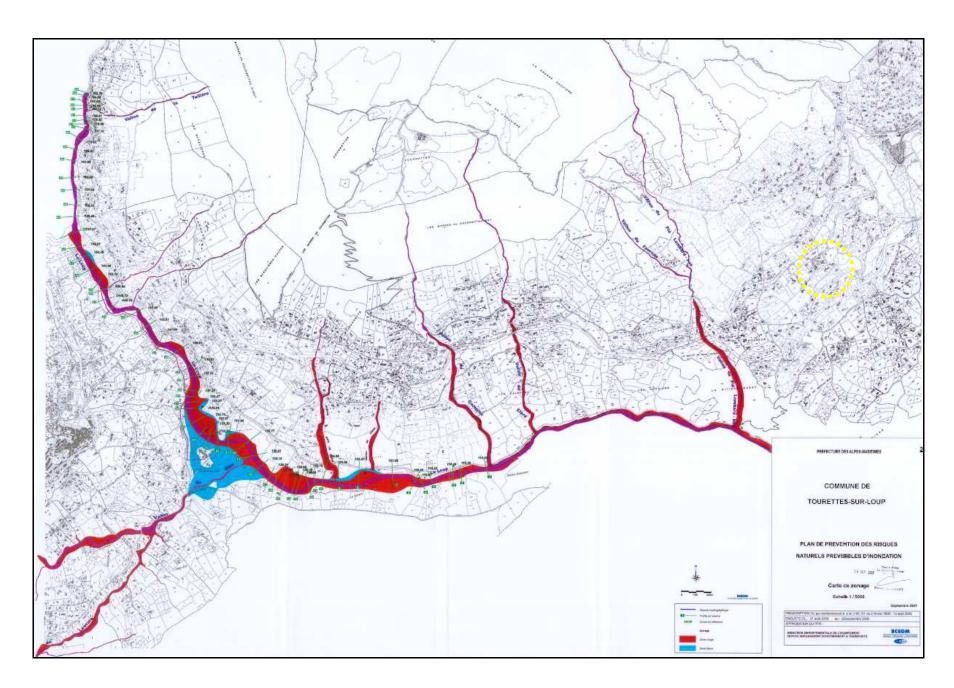
NQUETE DU: 21 août 2006 au: 22 septembre 2006

PPROBATION DU PPR :

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT SERVICE AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT et TRANSPORTS







Le bien immobilier ne se situe pas dans les zones inondables de cette carte.



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE

TOURRETTES-SUR-LOUP

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES RELATIF AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

CARTE DE ZONAGE REGLEMEN LA IREA DI JON-G 3926
PARTIE EST DTION-G 3926

Georges-François LECLERC

Août 2018

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 27 juillet 2015 portant modification de l'arrêté du 13 août 2003 prorogé par arrêté du 27 juin 2018

ENQUETE DU: 12 mars 2018 AU: 13 avril 2018

APPROBATION DU PPR : 3 1 AUT 2018

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE DEPLACEMENTS RISQUES SECURITE



LÉGENDE

Zones réglementées

//8//

ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort

de chutes de blocs

/R*//

ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs

RR*

ZONE ROUGE: zone à aléa fort à très fort de chutes de blocs accompagné d'autres phénomènes

ZONE BLEUE : zone d'aléa faible à moyen soumise à des mesures de prévention

ZONE BLANCHE : zone non réglementée

Nature du phénomène

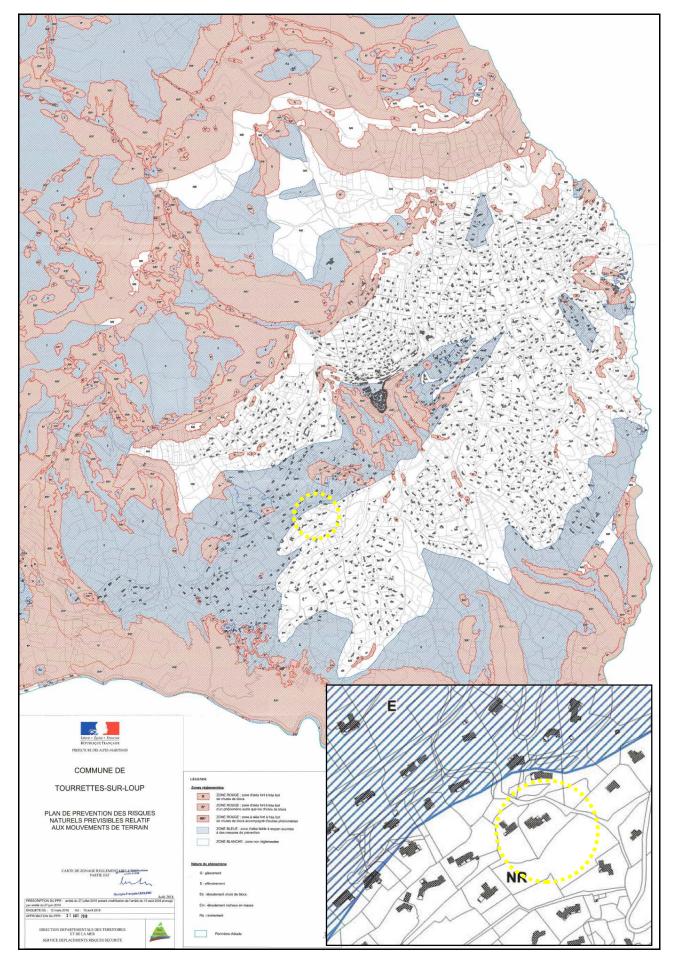
G: glissement

E: effondrement

Eb : éboulement chute de blocs

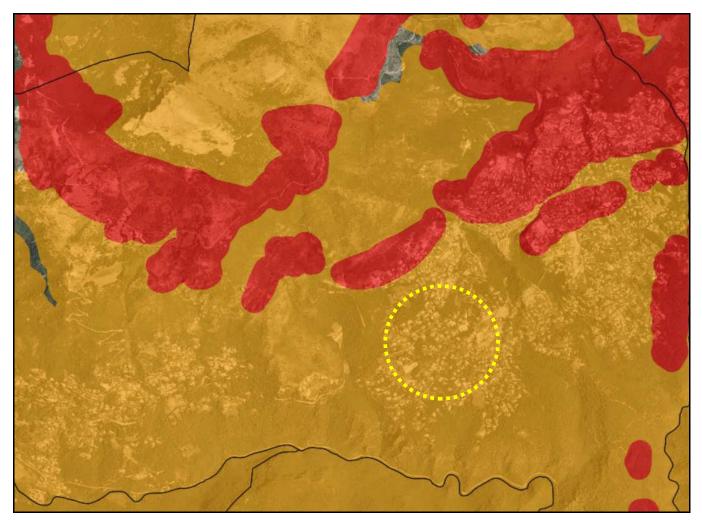
Em : éboulement rocheux en masse

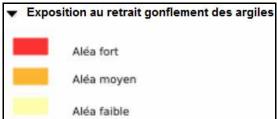
Ra: ravinement



Le bien immobilier se situe en zone blanche NR, non réglementée par ce PPR mouvements de terrain.

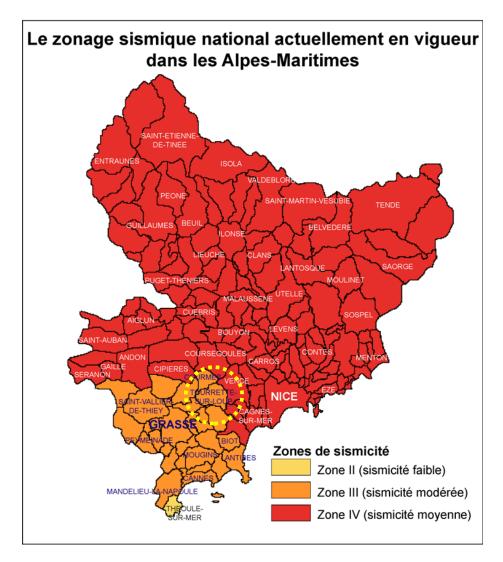
ARGILES





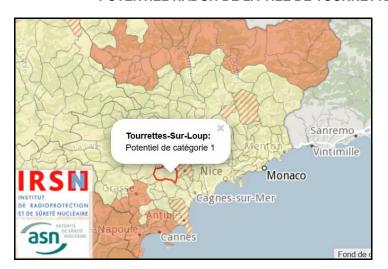
Le bien immobilier se situe en zone d'aléa moyen de mouvements de terrain par tassements différentiels liés aux retraits et gonflements des argiles lors de l'alternance de phases de sécheresse et de réhydratation des sols.

Cette carte ne vaut pas PPR. Elle est fournie à titre informatif pour signaler que tout projet de nouvelle construction devra obligatoirement être accompagné d'une étude de sols.



La commune de Tourrettes-sur-Loup se situe en zone III de sismicité modérée

POTENTIEL RADON DE LA VILE DE TOURRETTES-SUR-LOUP : FAIBLE (catégorie 1)



Catégorie 3 : potentiel radon élevé
Catégorie 1 : potentiel radon faible
Catégorie 2 : potentiel radon faible mais aux facteurs géologiques susceptibles de faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.

Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (massif central, Polynésie française, Antilles...). Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine montrent ainsi que seulement 20% des bâtiments dépassent 100 Bq.m-3 et moins de 2% dépassent 400 Bq.m-3. (source : IRSN 2018).

Déclaration de sinistres Catastrophes indemnisés

En application du IV de l'article L 125-5 du code de l'environnement

Si le bien n'a jamais été sinistré et indemnisé au titre du régime des catastrophes naturelles, minières et technologiques, cette déclaration n'est pas obligatoire.

Le bien n'a jamais technologiques	s été sinistré et inden	nnisé au titre du régime	des catastrophes naturelles, minières et
déclare que le bien i	mmobilier situé à l'adress	se suivante :	
sur le territoire comn n'a jamais fait l'objet	nunal de	istre, ni d'une indemnisation	au titre du régime des catastrophes naturelles
Nom et prénom du	vendeur ou du bailleur	:	
Fait le :			
Signature du vende	eur ou du bailleur :	s	ignature de l'acquéreur ou du locataire :
			strophes naturelles, minières et
Je, soussigné déclare que le bien i sur le territoire comn a déjà fait l'objet d'ui	mmobilier situé à l'adress nunal de	se suivante : t d'une ou plusieurs indemni	sations au titre du régime des catastrophes
Liste des arrêtés de	catastrophes ayant donn	né lieu à une indemnisation :	
N° du Journal Officiel	Date de parution de l'arrêté	Type de catastrophe reconnue	Caractéristiques du sinistre sur le bien immobilier
Nom et prénom du Fait le : Signature du vende	vendeur ou du bailleur eur ou du bailleur :		ignature de l'acquéreur ou du locataire :

Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Ce	et état est établi sur la base des	informations mises à dispo	sition par arrêté préf	ectoral	
n°		du		mis à jour le	
	Adresse de l'immeuble		code postal	commune	
	113 impasse du Roucasset		06140	Tourrettes sur Loup	
	Parcelle : F n°1366				
	Situation de l'immeuble au 1	regard d'un ou plusieurs	plans d'exposition	au bruit (PEB)	
			prants a exposmon		
	L'immeuble est situé dans le p	périmètre d'un P EB		¹ oui non x	
	révisé	approuvé	date		
	¹ Si oui , nom de	l'aérodrome :			
	L'immediale est soussimé par des	n nuncovintione de tueve ve d'in		² oui non	
>	L'immeuble est concerné par des				
		- Si oui, les	travaux prescrits ont	été réalisés oui non	
	L'immeuble est situé dans le	nárimátra d'un autra D ED		¹ oui non	
				oui non	
	révisé	approuvé	date		
	¹ Si oui, nom de	l'aérodrome :			
	Situation de l'immeuble au rego	ard du zonage d'un plan d'	exposition au bruit		
		ara do zonage a en plan a	exposition do bioli		
>	L'immeuble se situe dans une zo			mme :	
	zone A ¹ zone zone zone zone zone zone zone zone	one B ² zone C ³ forte modérée			
1 (in	térieur de la courbe d'indice Lden 70)				
2 (er	ntre la courbe d'indice Lden 70 et une	courbe choisie entre Lden 65 cell	e et 62)		
·			,		
3 (er	ntre la limite extérieure de la zone B et	la courbe d'indice Lden choisi er	tre 57 et 55)		
4 (er	ntre la limite extérieure de la zone C et	la courbe d'indice Lden 50). Cett	te zone n'est obligatoire c	jue pour les aérodromes mentionnés au	l de
l'artic	cle 1609 quatervicies A du code génér	al des impôts.(et sous réserve de	es dispositions de l'article	L.112-9 du code l'urbanisme pour les	
	dromes dont le nombre de créneaux h verture).	ioraires attribuables fait i objet d'u	ine ilmitation regiemental	re sur i ensemble des plages noraires	
	bene : Lorsque le bien se situe sur 2	·			
	Documents de reference permi	ellani la localisation de i in	imeuble au regala d	les nuisances prisent en compte	
	·		•	de l'institut national de l'information	
	géographique et forestière (I.G. La commune n'est concernée p	in) a radresse suivante : http://exposition.au	<u>s://www.geoportail.got</u> bruit (PEB).	<u>ıv.ır</u>	
		and the second s	(/-		
v	endeur / bailleur	date / lieu		acquéreur / locataire	

06/04/2023

Mr FLORENT Marc